

Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord

L'expert RH des collectivités

offre de *services*



*Cette version papier est susceptible d'évoluer, pour connaître les dernières actualités,
rendez-vous sur notre site internet : www.cdg59.fr*

Mise à jour : septembre 2026

Le CDG 59, l'expertise RH au service des collectivités du Nord



Depuis 1986, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59) accompagne les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion de leurs ressources humaines. Premier CDG départemental de France, il met son expertise au service de près de 950 employeurs publics et de plus de 26 000 agents territoriaux.

Au quotidien, le CDG 59 apporte des solutions concrètes en matière d'emploi, de concours et examens professionnels, de gestion des carrières, de prévention des risques et de conseil RH. Son objectif : aider les collectivités à relever leurs défis et à garantir un service public de qualité au bénéfice des habitants.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire de près de 150 professionnels, le Centre De Gestion est un acteur de proximité, à l'écoute des besoins du territoire. Toujours en phase avec les évolutions réglementaires et les enjeux du secteur public local, il développe continuellement son offre de services pour répondre aux attentes des employeurs territoriaux.

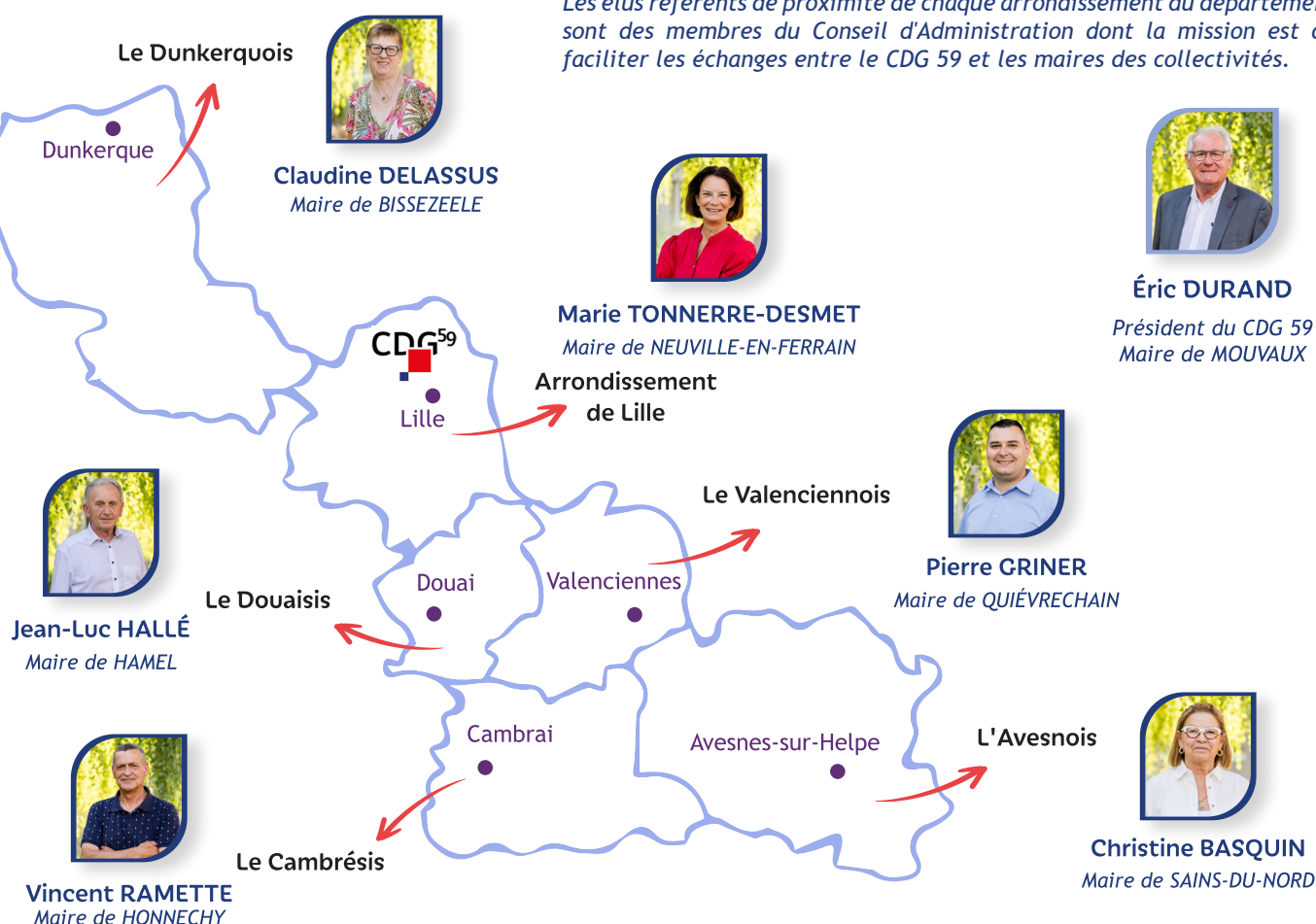
Administré par 72 élus locaux, le CDG 59 s'affirme comme un partenaire de confiance, engagé aux côtés des collectivités du Nord pour construire une fonction publique territoriale performante, attractive et tournée vers l'avenir.

Éric DURAND

Président du CDG 59
Maire de MOUVAUX

Un rayonnement au service de la proximité

Les élus référents de proximité de chaque arrondissement du département sont des membres du Conseil d'Administration dont la mission est de faciliter les échanges entre le CDG 59 et les maires des collectivités.



Les différents types de cotisations

La cotisation obligatoire

Cette cotisation s'adresse aux collectivités affiliées employant **moins de 350 agents**, qui cotisent annuellement pour un ensemble de prestations.

0,78% de la masse salariale

La cotisation additionnelle

Elle correspond aux services d'aide à la décision. Facultative, elle vient compléter l'offre de l'adhésion obligatoire et s'adresse donc à l'ensemble des collectivités et établissements déjà affiliés.

0,24% de la masse salariale

L'adhésion au « Socle commun de compétences »

Ce socle indivisible de compétences est proposé aux collectivités et établissements publics non-affiliés.

0,10% de la masse salariale

Le conventionnement service par service

Il permet d'accéder à des compétences et des expertises ciblées développés par le Centre De Gestion du Nord pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics, affiliés ou non.

Chaque prestation dispose d'une grille de tarification à l'acte ou au forfait

L'adhésion volontaire

Cette adhésion s'adresse aux non-affiliés et permet d'accéder à l'ensemble des prestations proposées par le CDG 59. Elle regroupe l'ensemble des services issus de la cotisation obligatoire et de la cotisation additionnelle.

1,02% de la masse salariale

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT RH	6
Gestion des carrières	7
Gestion des paies	7
Retraite	7
Conseil en organisation	7
Chômage	8
Réalisation d'enquêtes administratives	8
Conseil de discipline	8
Assistance juridique et statutaire	8
PROMOTION DE L'EMPLOI PUBLIC ET RECRUTEMENT	9
Bourse de l'emploi	10
Promotion de l'emploi public	10
Mission d'Intérim Territorial (MIT)	10
Conseil emploi handicap - apprentissage aménagé	10
Observatoire régional de l'emploi & RSU	10
PARCOURS PROFESSIONNEL	11
Organisation des concours et examens	12
Accompagnement professionnel	12
Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)	12
Animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie (SGM)	12
DIALOGUE SOCIAL	13
Fonctionnement du CST	14
Fonctionnement de la F3SCT	14
Remboursement des heures syndicales	14
Droit syndical	14
SANTÉ	15
Médecine du travail	16
Prévention	16
Mission de maintien dans l'emploi	16
Assistance sociale	17
Secrétariat du Conseil médical	17
Dispositif de Pair-Aidance	17
Reclassement des agents inaptés	17
TRANSITIONS NUMÉRIQUES	18
Assistance à la protection des données (Cre@tic)	19
Assistance à la dématérialisation (Cre@tic)	19
Plateforme des marchés publics	19
ARCHIVAGE	20
Conseil archivistique	21
Archivage	21
Archivage électronique - SESAM	21
SERVICES COMPLÉMENTAIRES	22
Dispositif de signalement	23
Assurance statutaire	23
Référent déontologue / référent laïcité	23
Action sociale - Pass territorial	24
Protection Sociale Complémentaire	24
Médiation	24
Laboratoire Innovation, Transformation et Attractivité	24

ACCOMPAGNEMENT RH

Gestion des carrières	7
Gestion des paies	7
Retraite	7
Conseil en organisation	7
Chômage	8
Réalisation d'enquêtes administratives	8
Conseil de discipline	8
Assistance juridique et statutaire	8

Gestion des carrières

Cotisation obligatoire

Le CDG 59 accompagne au quotidien les collectivités dans la gestion statutaire de leurs agents (fonctionnaires, stagiaires, contractuels). Cette mission intègre la partie relative à la gestion des CAP et CCP, et à la promotion interne.

Service Gestion des carrières &
accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 46
☎ 03 59 56 88 43
☎ 03 59 56 88 23

✉ carrieres@cdg59.fr



Gestion des paies

Conventionnement

Le CDG 59 propose de réaliser, pour le compte de certaines collectivités territoriales, l'intégralité des opérations liées à la paie. Cette mission comprend l'établissement des bulletins des agents et des élus, la mise à disposition des états de charge, le transfert des fichiers sur le portail de la DGFIP et la mise à disposition d'un document comptable.

Tarifs :

💰 Un forfait de préparation des dossiers : 30 euros par agent 💰 7 euros la fiche de paie

Service RH interne

☎ 03 59 56 88 56

✉ prestationpaie@cdg59.fr



Retraite

Fiabilisation des comptes de retraite

Cotisation obligatoire

L'assistance à la fiabilisation des comptes retraite répond à une demande des employeurs de disposer d'une expertise pour gérer les dossiers rejetés par la CNRACL au moment de la déclaration de données sociales, ou les compléter si les données fournies aux agents ne coïncident pas avec les éléments dont ils disposent.

Accompagnement CNRACL

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 est à la disposition des collectivités pour les aider dans l'application de la réglementation. À ce titre, il peut assurer un contrôle des dossiers de la CNRACL, complétés par les collectivités et établissements, ce qui permet de renforcer la fiabilisation des comptes retraite.

Il renseigne également les collectivités sur la réglementation du régime spécial et organise des ateliers d'informations sur la réglementation générale et sur la saisie des dossiers dématérialisés (APR - Accompagnements Personnalisés Retraite). Cette mission complète la partie « fiabilisation des comptes de retraite ».

Service Gestion des carrières &
accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 55



Conseil en organisation

Conventionnement

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 propose d'intervenir à la demande des collectivités sur tout ou partie de l'organisation des services, de l'aménagement du temps de travail, des lignes directrices de gestion ou de mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources humaines.

Tarif :

💰 400 euros la journée

Service Interim & dynamique des
parcours professionnels

☎ 03 59 56 88 00

Chômage

Conventionnement

Le CDG 59 propose d'accompagner les collectivités dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents involontairement privés d'emploi. Il s'agit d'un accompagnement individualisé dans le calcul et l'étude des droits.

Tarifs :

☞ *Tarification différenciée :*
☞ *affiliée ; socle commun ; non-affiliée*

- Étude du droit initial : 150€ ; 300€ ; 400 €
- Étude du droit en cas de reprise, réadmission, perte d'une activité réduite conservée : 50€ ; 100€ ; 125€

☞ *Tarif identique pour toutes les collectivités :*

- Étude mensuelle des cumuls ARE et activités réduites : 20€
- Étude de réactualisation des données selon les délibérations UNEDIC : 15€

Service Gestion des carrières & accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 55

✉ prestationchomage@cdg59.fr



Réalisation d'enquêtes administratives

Conventionnement

À la demande des collectivités, le CDG 59 peut réaliser des enquêtes administratives qui :

- peuvent s'avérer un préalable indispensable à l'action disciplinaire permettant d'éclairer l'autorité territoriale et la conseiller dans sa prise de décision,
- constituent une démarche exploratoire qui permet ainsi à l'administration de prendre une décision concernant la réalité de faits qui lui sont signalés et d'engager des suites qui lui semblent appropriées.

Tarif :

☞ 750 euros la journée

Service Gestion des carrières & accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 04



Conseil de discipline

Cotisation obligatoire

Le CDG 59 assure le fonctionnement du conseil de discipline. Cette mission comporte un aspect de conseil et d'assistance statutaire des collectivités sur les points suivants :

- Identification des sanctions applicables,
- Règles applicables aux sanctions du 1^{er} groupe (qui ne relèvent pas du champ de compétence du conseil de discipline),
- Règles générales de fonctionnement du conseil de discipline.

Service Gestion des carrières & accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 04

✉ discipline@cdg59.fr



Assistance juridique et statutaire

Cotisation obligatoire

Socle commun

Au-delà de la définition légale, cette mission comporte plusieurs volets :

- Veille de l'actualité juridique,
- Analyse statutaire et juridique des textes,
- Rédaction de supports documentaires et d'information,
- Assistance à la gestion des situations particulières qui intègre le champ de l'indisponibilité physique.

Service Gestion des carrières & accompagnement juridique et statutaire

☎ 03 59 56 88 27

☎ 03 59 56 88 48

✉ carrieres@cdg59.fr



PROMOTION DE L'EMPLOI PUBLIC ET RECRUTEMENT

Bourse de l'emploi	10
Promotion de l'emploi public	10
Mission d'Intérim Territorial (MIT)	10
Conseil emploi handicap - apprentissage aménagé	10
Observatoire régional de l'emploi & RSU	10

Bourse de l'emploi

Cotisation obligatoire

Le Centre De Gestion assure la publicité des créations et vacances d'emploi de catégories A, B et C. Au-delà de la publication, il veille également à la régularité des opérations et accompagne les collectivités individuellement sur les aspects réglementaires.

Service Interim & dynamique des
parcours professionnels

☎ 03 59 56 88 31

✉ be@cdg59.fr



Promotion de l'emploi public

Cotisation obligatoire

Le CDG 59 assure une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées. Cette mission inclut également le développement de partenariats (universités, inter-versants de la fonction publique...) et les démarches de communication via l'observatoire et le vivier de la mission d'intérim territorial (MIT).

Service Interim & dynamique des
parcours professionnels

☎ 03 59 56 88 31

✉ interim@cdg59.fr



Mission d'Intérim Territorial (MIT)

Conventionnement

Le Centre De Gestion propose de mettre des agents contractuels à disposition des collectivités qui le demandent pour plusieurs motifs : remplacement d'agents momentanément indisponibles, vacance d'emploi qui ne peut pas être immédiatement pourvu, accroissement temporaire d'activité ou encore saisonnier d'activité.

Tarifs :

💰 *Personnel titulaire :*

Facturation des éléments de rémunération, frais et charges majorés de 20% pour les collectivités relevant du socle commun ou les non-affiliés.

💰 *Personnel contractuel :*

Facturation des éléments de rémunération, frais et charges majorés de 20%.

Service Interim & dynamique des
parcours professionnels

☎ 03 59 56 88 31

✉ interim@cdg59.fr



Conseil emploi handicap - apprentissage aménagé

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 accompagne les collectivités sur le recrutement en apprentissage, ainsi que le suivi et la pérennisation des apprentis. Il en assure également la promotion tout au long de l'année.

Service Interim & dynamique des
parcours professionnels

☎ 06 33 30 57 37

✉ emploi-handicap@cdg59.fr



Observatoire régional de l'emploi & RSU *

Cotisation obligatoire

*RSU = Rapport social unique

Le Centre De Gestion est chargé d'établir un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines dans son ressort. Il élabore également des perspectives à moyen terme d'évolution de cet emploi, des compétences et des besoins de recrutements. Le CDG 59 exerce aussi la fonction de référent pour les outils nationaux et élabore des productions régionales tout au long de l'année. De plus, il anime le réseau des référents de la région.

Service Prospective & accompagnement
des organisations

☎ 03 59 56 88 35

✉ donnees-sociales@cdg59.fr



PARCOURS PROFESSIONNEL

Organisation des concours et examens	12
Accompagnement professionnel	12
Prise en charge des FMPE	12
Animation du réseau des SGM	12

Organisation des concours et examens

Cotisation obligatoire

Socle commun

Le CDG 59 organise les concours de catégories A, B et C, les examens professionnels et établit également les listes d'aptitude et tableaux d'avancement. Il assure la coordination régionale et est identifié comme seul organisateur régional pour certaines épreuves. De plus, il participe aux travaux nationaux et peut être organisateur national dans certaines spécialités.

Pour les concours de la catégorie C et la filière médico-sociale, la contribution est via le socle commun.

Service Concours & examens professionnels

☎ 03 59 56 88 78

✉ concours-gestion@cdg59.fr



Accompagnement professionnel

Cotisation obligatoire

Conventionnement

Le Centre De Gestion apporte une aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité d'origine. Il propose également une assistance au recrutement.

À ce titre, il accompagne les collectivités et les agents via trois outils :

- **Bilan de parcours professionnel** : ouvert à tous, il permet d'identifier ses compétences et de tracer des perspectives,
- **Coaching** : pour les managers, cet outil permet de mobiliser diverses techniques afin de faire émerger des visions alternatives (individuel, binôme managérial ou en équipe),
- **Codéveloppement** : à destination des managers, cet accompagnement est dédié à des groupes de pairs qui ont envie de progresser ensemble à travers une situation complexe sur laquelle le groupe va travailler.

Service Intérim & dynamique des parcours professionnels

☎ 03 59 56 88 31

✉ accompagnement-pro@cdg59.fr



Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)

Cotisation obligatoire

Le CDG 59 assure la prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) des catégories A, B et C. Il intervient à plusieurs moments :

- Avant la période de surnombre pour informer la collectivité sur les conséquences de sa décision,
- Auprès de l'agent lors de la période de surnombre,
- Pendant toute la période de prise en charge pour favoriser le retour à l'emploi. Cet accompagnement se double d'un accompagnement social et psychologique.

Renseignements en amont : **Unité accompagnement juridique**

☎ 03 59 56 88 55

✉ carrieres@cdg59.fr

Pendant la prise en charge : **Service RH interne**

☎ 03 59 56 88 57

✉ drh@cdg59.fr

Animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie (SGM)

Cotisation obligatoire

Le Centre De Gestion propose un accompagnement auprès des secrétaires généraux de mairie via un réseau départemental. Il a pour objectif de :

- Accompagner les évolutions du métier,
- Fédérer et structurer,
- Rompre l'isolement et organiser des échanges pratiques.

Le réseau permet aux SGM de bénéficier d'une information fiable et partagée.

Service Prospective & accompagnement des organisations

☎ 03 62 23 83 76



DIALOGUE SOCIAL

Fonctionnement du CST	14
Fonctionnement de la F3SCT	14
Remboursement des heures syndicales	14
Droit syndical	14

Fonctionnement du CST*

*Comité Social Territorial

Cotisation obligatoire

Au-delà du fonctionnement de l'instance, le CDG 59 instruit les dossiers qui lui sont soumis et apporte une assistance juridique aux collectivités de moins de 50 agents sur les sujets qui relèvent du champ de compétence du CST. Ce dernier aspect concerne également les collectivités disposant de leur propre instance.

Service Prospective & accompagnement
des organisations

☎ 03 59 56 88 53

✉ cst@cdg59.fr



Fonctionnement de la F3SCT *

Cotisation obligatoire

*Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité
et de Conditions de Travail

Outre l'animation de l'instance et l'examen des dossiers, le Centre De Gestion pilote les délégations de la F3SCT et les enquêtes en collectivités, et assure une information de premier niveau sur les obligations en matière de sécurité auprès des collectivités qui relèvent du ressort de la F3SCT.

Service Prospective & accompagnement
des organisations

☎ 03 59 56 88 53

✉ cst@cdg59.fr



Remboursement des heures syndicales

Cotisation obligatoire

À l'issue des élections professionnelles, le Centre De Gestion calcule le contingent de temps syndical relatif :

- aux Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) pour les collectivités de moins de 50 agents rattachées au CST du CDG,
- aux Décharges d'Activité de Service (DAS) pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Le CDG procède au remboursement de ces crédits d'heures syndicales auprès des collectivités concernées, selon les désignations faites par les organisations syndicales représentatives, et au regard des heures consommées par les bénéficiaires. Il réalise un suivi pour assurer le respect des quotas d'heures annuelles octroyées aux organisations syndicales.

Service Prospective & accompagnement
des organisations

☎ 03 59 56 88 53

✉ droit-syndical@cdg59.fr



Droit syndical

Cotisation obligatoire

Les organisations syndicales déterminent librement leurs structures dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Le rôle du Centre De Gestion consiste à conseiller les collectivités en matière de droit syndical.

Service Prospective & accompagnement
des organisations

☎ 03 59 56 88 53

✉ droit-syndical@cdg59.fr



SANTÉ

Médecine du travail	16
Prévention	16
Mission de maintien dans l'emploi	16
Assistance sociale	17
Secrétariat du Conseil médical	17
Dispositif de Pair-Aidance	17
Reclassement des agents inaptes	17

Médecine du travail

Conventionnement

Le Centre De Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent un service de médecine au travail composé d'une équipe pluridisciplinaire : médecins du travail, infirmiers en santé-travail, psychologues, ergonomes...

Les médecins et infirmiers interviennent en milieu professionnel pour assurer le suivi médical des agents, préserver leur santé et leur sécurité, et proposer des aménagement de poste ou d'organisation du travail.

Tarifs :

Collectivités affiliées :

Contribution annuelle de 85€ par agent.

Collectivités non-affiliées :

Contribution annuelle de 97€ par agent.

Service Médecine du travail

☎ 03 62 23 83 84

✉ medecinepro@cdg59.fr



Prévention

Prévention des risques professionnels

Conventionnement

Le CDG 59 peut assurer le conseil et le suivi de la mise en œuvre des règles d'hygiène par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection. À ce titre, il peut réaliser des interventions individualisées au sein des collectivités qui en font la demande : réalisation des documents uniques (DU), animation des politiques de prévention...

Il s'agit de missions qui vont au-delà de l'accompagnement prévu dans le cadre pluridisciplinaire piloté par les médecins de travail.

Tarif :

400 euros la journée

Animation du réseau des assistants de prévention

Cotisation additionnelle

Le Centre De Gestion joue un rôle de conseil et d'assistance auprès des collectivités dans le domaine de la prévention. Ainsi, il anime un réseau des assistants de prévention pour les référents désignés au sein des collectivités.

Il s'agit d'interventions non individualisables.

Service Prévention & maintien dans l'emploi

☎ 03 59 56 88 86

✉ hygiene-prevention@cdg59.fr

Mission de maintien dans l'emploi

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 met à disposition des professionnels de santé pour le maintien dans l'emploi des agents territoriaux qui rencontrent des difficultés. Psychologues du travail et ergonomes accompagnent les collectivités dans la prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi, en lien avec le service de médecine du travail et des assistants sociaux.

Service Prévention & maintien dans l'emploi

☎ 03 59 56 88 86

✉ mame@cdg59.fr



Assistance sociale

L'assistant social du CDG 59 est une personne ressource extérieure à la collectivité, disponible pour tout agent rencontrant une difficulté.

Conventionnement

Le Centre De Gestion propose un accompagnement spécifique des collectivités sous forme de permanences pour mener des actions de fond (envers les agents et les services RH pour favoriser l'accompagnement social de l'emploi).

Tarif pour le conventionnement :  400 euros la journée

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 offre aux agents une aide et une assistance pour faire face aux difficultés : personnelles, professionnelles, sociales, familiales. Il garantit la neutralité de ses interventions par le respect du code de déontologie des assistants sociaux et du secret professionnel.

Service Prévention & maintien dans l'emploi

 03 59 56 88 60

 servicesocial@cdg59.fr



Secrétariat du Conseil médical

Cotisation obligatoire

Socle commun

Le Conseil médical est une instance médicale consultative que les collectivités doivent saisir avant de prendre des décisions concernant les maladies et accidents de leurs agents.

À ce titre, le CDG 59 en assure le secrétariat, mais également une mission d'information des agents sur le traitement de leur dossier, et une mission de conseil auprès des collectivités sur la gestion de l'indisponibilité physique.

Service Conseil Médical, assurance statutaire, action sociale & protection sociale complémentaire (PSC)

 03 59 56 88 62

 cm-restreinte@cdg59.fr
 cm-pleniere@cdg59.fr



Dispositif de Pair-Aidance

Conventionnement

Le CDG 59 propose une nouvelle forme d'accompagnement pour favoriser le maintien dans l'emploi et rompre avec les situations d'isolement : la Pair-Aidance. Ce dispositif permet un soutien au rétablissement grâce à une entraide entre pairs, étant ou ayant été atteints de la même pathologie.

Le Centre De Gestion propose également un réseau de Pair-Aidants pour les personnes souhaitant partager leur vécu afin de soutenir les agents en difficulté.

Direction Santé, Sécurité & Qualité de Vie au Travail

 03 59 56 88 86

 pair-aidance@cdg59.fr



Reclassement des agents inaptes

Cotisation obligatoire

Le Centre De Gestion assure le reclassement des fonctionnaires de catégories A, B et C devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, il accompagne les collectivités pour les informer sur leurs obligations. Cet accompagnement porte aussi sur la mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement (PPR).

Direction Santé, Sécurité & Qualité de Vie au Travail

 03 59 56 88 86



TRANSITIONS NUMÉRIQUES

Assistance à la protection des données	19
Assistance à la dématérialisation (Cre@tic)	19
Plateforme des marchés publics	19

Assistance à la protection des données (Cre@tic)

Conventionnement

Le CDG 59 met à disposition des collectivités des agents qui les accompagnent dans leur mise en conformité au Règlement Général de la Protection des Données Personnelles (RGPD). En lien avec un Référent local au sein de la collectivité, le CDG 59 assure alors pour celle-ci la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD).

Tarif :

50 euros de l'heure

Service Cre@tic

03 59 56 88 18

rgpd@cdg59.fr



Assistance à la dématérialisation (Cre@tic)

Conventionnement

Le Centre De Gestion accompagne les collectivités dans leurs projets de sécurisation de leurs systèmes d'information et de dématérialisation, notamment grâce à divers outils : i-parapheur, webdelib, idelibre....

Ainsi, il a plusieurs missions dans ce domaine :

- Conseil et assistance sur les enjeux du numérique pour les collectivités territoriales,
- Sécurité des Systèmes d'Information (SSI),
- Dématérialisation des échanges,
- Dématérialisation des procédures.

Tarif :

50 euros de l'heure

Service Cre@tic

03 59 56 88 80

creatic@cdg59.fr



Plateforme des marchés publics

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 accompagne les collectivités dans l'utilisation de la plateforme de dématérialisation de la commande publique. À ce titre, il répond aux questions juridiques de premier niveau découlant de l'application du code de la commande publique.

Service Commande publique & conseil en commande publique

03 59 56 88 08

info-mp@cdg59.fr



ARCHIVAGE

Conseil archivistique	21
Archivage	21
Archivage électronique - SESAM	21

Conseil archivistique

Cotisation additionnelle

Fort d'une équipe d'archivistes diplômés, le CDG 59 réalise une veille sur toutes les questions ayant trait à l'archivage et apporte des conseils aux collectivités dans tous les domaines des archives (papier, numérique, réglementation, conservation préventive...). Le service est par ailleurs porteur de la gestion d'un groupement de commandes pour la reliure, la restauration et la commande de papier permanent.

Service Archives

☎ 03 59 56 88 59

✉ archives@cdg59.fr



Archivage

Conventionnement

Le Centre De Gestion met à disposition des collectivités des archivistes itinérants qui interviennent dans le traitement des archives des collectivités.

Tarifs :

Collectivités affiliées :
39 euros de l'heure

Collectivités non-affiliées ou du socle commun :
49 euros de l'heure

Service Archives

☎ 03 59 56 88 59

✉ archives@cdg59.fr



Archivage électronique - SESAM



Le service SAE-SESAM du CDG 59 possède la certification NF 461 délivrée par l'AFNOR

Conventionnement

Le CDG 59 met à disposition des collectivités un système d'archivage électronique mutualisé et certifié NF 461 par l'AFNOR. Ce service, outre la conservation des archives dans le respect de la réglementation s'accompagne d'une formation et d'un suivi des interlocuteurs.

Tarifs :

Communes	Effectifs	Abonnement annuel	Stockage inclus
Moins de 1 500 habitants	Moins de 5 agents	157,50 €	5 Go
1501 à 2 500 habitants	5 à 10 agents	315,00 €	10 Go
2501 à 5 000 habitants	11 à 40 agents	787,50 €	25 Go
5001 à 10 000 habitants	41 à 100 agents	1 575,00 €	50 Go
10 001 à 20 000 habitants	101 à 200 agents	3 150,00 €	100 Go
20 001 à 30 000 habitants	201 à 300 agents	5 512,50 €	200 Go
30 001 à 50 000 habitants	301 à 600 agents	9 450,00 €	400 Go
50 001 à 100 000 habitants	601 à 1 000 agents	15 750,00 €	800 Go
Plus 100 000 habitants	Plus de 1 000 agents	26 250,00 €	2 To

Volume d'archives supplémentaire en coût annuel :

- 1 Go supplémentaire : 10,50 €
- 100 Go supplémentaires : 787,50 €
- 500 Go supplémentaires : 2 100,00 €
- 1 To supplémentaire : 3 150,00 €

Service Archives

☎ 03 59 56 88 59

✉ sesam@cdg59.fr



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Dispositif de signalement	23
Assurance statutaire	23
Référent déontologue / référent laïcité	23
Action sociale - Pass Territorial	24
Protection Sociale Complémentaire (PSC)	24
Médiation	24
Laboratoire Innovation, Transformation et Attractivité	24

Dispositif de signalement

Cotisation additionnelle

Le CDG 59 met en place, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, un dispositif de signalement qui a pour objectif de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement physique.

Ce dispositif comprend :

- Le recueil des signalements par la cellule d'écoute,
- L'orientation du signalant vers les services, les professionnels ou les autorités compétentes,
- En cas d'accord du signalant, les mesures préconisées pour le traitement de la situation.

Direction Santé, Sécurité &
Qualité de Vie au Travail

☎ 06 13 91 74 47



Assurance statutaire

Conventionnement

Socle commun

Cotisation additionnelle

Le Centre De Gestion a souscrit, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, à un contrat d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant de l'indisponibilité.

Ainsi, le CDG 59 assure la gestion des contrats et des déclarations pour le compte des collectivités. Il est en interface directe avec l'assureur. Il assure également le pilotage des contrats.

Les conventions sont ouvertes à toutes les catégories de collectivités avec un système de facturation identique pour toutes les collectivités adhérentes (basé toutefois sur le nombre d'agents affiliés à la CNRACL), qu'elles soient affiliées ou non.

Cet accompagnement est désormais étendu aux collectivités qui relèvent du socle commun.

Tarifs :

€ Collectivités et établissements publics comptant
au moins 20 agents affiliés à la CNRACL :

6 % du montant de la prime acquittée

€ Autres collectivités et établissements
publics employant plus de 20 agents
affiliés à la CNRACL :

4 % du montant de la prime acquittée

Service Conseil Médical, assurance
statutaire, action sociale & PSC

☎ 03 59 56 88 10

✉ assurance@cdg59.fr



Référent déontologue / référent laïcité

Cotisation obligatoire

Socle commun

Le CDG 59 a instauré un collège chargé d'exercer la mission de référent déontologue que chaque agent peut saisir pour lui apporter toutes informations utiles dans les domaines prévus par la loi.

Le collège est également compétent dans le champ des alertes éthiques et de la laïcité. Il est présidé par une personnalité extérieure.

Service Assemblées, affaires juridiques
& documentation

☎ 03 59 56 88 04
☎ 03 59 56 88 51

✉ deontologie@cdg59.fr

Action sociale - Pass territorial

Cotisation additionnelle

Conventionnement

Le CDG 59 a souscrit à un contrat cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. Véritable levier en matière de ressources humaines, les employeurs publics peuvent participer au financement de l'action sociale individuelle ou collective au bénéfice de leurs agents. Celle-ci permet d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de les aider à faire face aux situations difficiles et aux événements de la vie.

Les conventions sont ouvertes à toutes les catégories de collectivités avec un système de facturation uniquement pour les collectivités qui ne sont pas affiliées (1€/agent).

Service Conseil Médical, assurance
statutaire, action sociale & PSC

☎ 03 59 56 88 66

✉ actionsociale@cdg59.fr



Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Cotisation additionnelle

Conventionnement

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social de l'emploi en faveur des collectivités et établissements publics, le CDG 59 a décidé de conclure des conventions de participation dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

Les conventions sont ouvertes à toutes les catégories de collectivités avec un système de facturation uniquement pour les collectivités qui ne sont pas affiliées (1€/agent).

Service Conseil Médical, assurance
statutaire, action sociale & PSC

☎ 03 59 56 88 66

✉ actionsociale@cdg59.fr



Médiation

Conventionnement

Un dispositif proposé par le CDG 59 pour accompagner les collectivités dans la prévention et la régulation des tensions professionnelles, à travers trois modalités complémentaires :

- Sensibilisation à la médiation,
- Médiation conventionnelle,
- Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

Direction Santé, Sécurité & Qualité de
Vie au Travail

☎ 06 28 31 86 56

✉ mediation@cdg59.fr



Laboratoire Innovation, Transformation et Attractivité

Conventionnement

Le Laboratoire Innovation, Transformation et Attractivité du CDG 59 accompagne les collectivités qui souhaitent faire autrement, expérimenter de nouvelles réponses et faire évoluer leurs pratiques. Le Lab intervient au plus près des réalités des collectivités pour clarifier leurs enjeux, renforcer leur attractivité et faire émerger des solutions adaptées.

S'appuyant sur l'intelligence collective, il aide à repenser les pratiques RH, concevoir de nouvelles actions et mobiliser les acteurs concernés. Son accompagnement peut prendre différentes formes, du cadrage à l'expérimentation, pour favoriser l'innovation, l'autonomie et le partage des apprentissages.

De l'identification des besoins à l'expérimentation, le Lab propose des méthodes collaboratives, des ateliers et des accompagnements sur mesure pour transformer les idées en actions. Il favorise également le partage d'expériences, le développement des compétences et l'autonomie des équipes face aux évolutions des métiers et des organisations.

Laboratoire Innovation,
Transformation & Attractivité

☎ 03 59 56 88 42

✉ laboratoire@cdg59.fr



